

REGLEMENT DE LA « PETITE ECOLE »

Préambule : L'Ecole Saint Joseph-La Salle est un Etablissement Catholique d'Enseignement sous contrat d'association avec l'Etat. Son règlement est établi en référence aux valeurs évangéliques, au projet éducatif Lassallien et au projet d'établissement. Il s'appuie sur la loi et définit les règles communes qui permettent à tous de vivre en harmonie au sein de l'établissement.

Chaque élève a **le droit** de recevoir une éducation et un enseignement de qualité. Chaque élève a **le devoir** de respecter des règles communes.

Le projet de l'Ecole Maternelle est essentiellement un projet d'éveil de l'Enfant : langage, schéma corporel, socialisation, il devient Elève.

LES HORAIRES :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : ouverture de la porte à 8h00

Garderie : 8h00 → 8h15 (au rez-de-chaussée)

A partir de 8h15, tous les enfants sont accueillis dans leur classe ; seuls, les parents de Petite Section sont autorisés à rentrer dans l'école pour accompagner leur enfant.

Horaires de classe : 8h30 → 11h30 - 13h → 16h15

Les parents veilleront à respecter ces horaires.

Les entrées échelonnées ne sont pas autorisées ; des retards répétés nuisent au bien-être de l'enfant et au bon fonctionnement de la classe.

Fermeture des portes : 8h30 - 11h30 - 13h00 - 16h30 - 18h00

En maternelle, pour des raisons de sécurité et de responsabilité, les parents doivent remplir la circulaire remise en début d'année autorisant des personnes de leur choix à reprendre leur enfant. Ces personnes devront présenter une pièce d'identité lors du premier contact avec les professeurs.

Etude, Garderie : maternelles : garderie de 16h15 → 17h30 ou 18h: les parents doivent fournir un goûter dans une boîte plastique marquée au nom de l'enfant.

CP : goûter de 16h15 → 16h30, fournir le goûter dans une boîte plastique au nom de l'enfant ; étude pour les CP de 16h35 → 17h 40. Garderie possible avec les enfants de maternelle jusqu'à **18h00**.

Bonbons, chewing-gums, sucettes, chips, boissons en boîte métallique ne sont pas autorisés à l'école.

ABSENCES : A partir du CP, en cas d'absence, il est demandé aux parents de téléphoner à l'école au : 01 48 45 85 60 le matin. Toute absence doit être justifiée par un certificat médical ou un mot d'excuse.

Tout enfant malade doit rester à la maison et ne revenir à l'école qu'après guérison complète ; aucun médicament ne sera administré à l'école.

VIE QUOTIDIENNE : La violence, verbale ou physique, entraînera une punition.

Tout objet autre que le matériel scolaire, -jouets, gadgets, bijoux,.....- n'est pas accepté à l'école qui décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Tous les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant.

Les problèmes entre enfants à l'école doivent être réglés à l'école par les professeurs et personnels éducatifs ; en aucun cas par les parents !

CAHIER DE LIAISON : Il sert de lien entre l'école et la famille. Toutes les circulaires concernant l'école ou la classe y seront collées et doivent être obligatoirement signées par les parents.

De même, parents et professeur peuvent communiquer. Nous vous conseillons de le consulter tous les jours.

Rencontre avec le professeur : Les demandes de rendez-vous avec le professeur ou la Directrice se font par le cahier de liaison.

Ce règlement s'applique dès l'arrivée à l'école jusqu'à la sortie ; il est demandé aux familles qui ont fait le choix de notre école de le respecter et de coopérer en toute confiance avec l'Equipe Educative.

Signature des parents :